

Municipalité

Réponse au postulat de Monsieur le conseiller communal Jean-Marc Bettems « Promotion des énergies renouvelables (pompes à chaleur) »

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

La Municipalité a étudié l'opportunité de prendre une nouvelle mesure facilitant les choix des citoyens qui souhaitent faire appel à une solution de pompes à chaleur afin de réduire les émissions de CO2 de leur habitat. Cette production locale d'énergie convenant particulièrement pour les projets alternatifs au chauffage à fuel domestique ou à gaz, l'Exécutif a estimé, après analyse de la situation, qu'il était opportun de mettre sur pied une telle mesure. En inscrivant un montant permettant le développement de celle-ci dans le cadre du budget 2020, la Municipalité a donc répondu positivement à la proposition émise dans le cadre du postulat Bettems. Ce montant a été accepté par le Conseil communal dans sa séance du 12 décembre 2019.

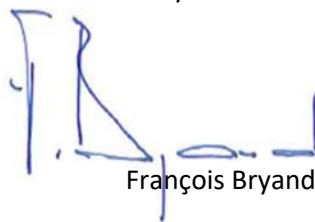
La Commune de Prangins s'engage à réduire les émissions de CO2 sur son territoire. Sa politique climatique 2019-2023 présente plus de cinquante mesures concrètes et cohérentes, le plus souvent liées aux projets communaux, mais également attachées aux projets privés, la Commune fédérant, sensibilisant et incitant les citoyens à adopter des démarches en faveur du climat ; la mesure qui fera suite au postulat Bettems s'inscrit dans cette perspective.

Le projet développé par la Municipalité sera déployé sous forme d'une plateforme énergétique Web. Celle-ci présentera aux citoyens les possibilités offertes pour la production locale d'énergie, dont la géothermie et le potentiel solaire, informations énergétiques cartographiées à l'échelle de la parcelle ou du bâtiment. Cette plateforme favorisera donc les initiatives des citoyens désirant faire appel à ces technologies pour remplacer l'utilisation des combustibles fossiles de leur habitat. Elle facilitera les choix à opérer en développant des recommandations techniques contextualisées et vulgarisées accessibles à chaque citoyen. La plateforme sera mise à disposition des habitants pranginois d'ici la fin 2020.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 14 septembre 2020

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic



François Bryand



La Secrétaire



Laure Pingoud

Annexe :

Postulat de Monsieur le conseiller communal Jean-Marc Bettems « Promotion des énergies renouvelables (pompes à chaleur) »

Conseil communal de Prangins

POSTULAT

Sujet : *Promotion des énergies renouvelables (pompes à chaleur)*

Prangins, le 6 octobre 2019

Mesdames et Messieurs

La Commune de Prangins est labellisée « Cité de l'Énergie ». Dans ce contexte elle encourage avec des subventions des projets privés en faveur du climat.

Dans le règlement communal relatif au fonds communal efficacité énergétique et promotion des énergies renouvelables, il est stipulé à l'article 2 que le but est de promouvoir la production et l'usage des énergies renouvelables. Les mesures déployées par la commune de Prangins encouragent à cet effet entre autre les investissements dans l'efficacité énergétique pour le bâti existant.

Actuellement, l'installation d'une pompe à chaleur air/eau, sol/eau, eau/eau et la mise en place d'un chauffage à distance bénéficient du subventionnement s'ils sont présentés à la Municipalité et acceptés avant le début des travaux par courrier municipal.

Une action vigoureuse pour respecter les engagements de l'accord de Paris nécessite que les émissions liées aux agents fossiles soient réduites de 50% d'ici 2030 et complètement d'ici à 2050. Selon mes informations l'utilisation des agents fossiles pour le chauffage (gaz ou mazout) dans les communes du canton est encore aujourd'hui de l'ordre de 70-80%. La Commune de Prangins ne devrait pas faire exception.

Les pompes à chaleurs sont une solution qui permettrait à nos concitoyens de réduire rapidement et drastiquement les émissions de CO2 de leur habitat. Si des subventions sont présentes, ce qui est très bien, cela ne suffit manifestement pas à lancer un mouvement de grande ampleur comme requis par l'urgence climatique. Les opérations se font au cas par cas, avec la possibilité de consulter un spécialiste (CECB). La démarche est laborieuse et ne débouche que rarement sur un investissement.

Le manque de connaissances, la profusion des offres, ne favorise pas les initiatives qui font appel à ces technologies. A relever que la géothermie avec pose de sondes sol/eau est réalisable sur certaines portions de la commune mais pas sur d'autres avec l'obligation de faire une demande à l'Etat. Grâce à une température extraite plus régulière, elle convient davantage pour une distribution par radiateur dans le bâti. La technologie pompe à chaleur air/eau influencée par les fluctuations climatiques est moins onéreuse mais présente l'inconvénient du bruit. Elle convient davantage pour une distribution par chauffage au sol dans le bâti.

Sur la base de ces considérations, j'ai l'honneur de demander à la Municipalité de bien vouloir procéder à l'étude du sujet et de fournir un rapport, dans les 6 mois, sur le potentiel (avantages et inconvénients) et les possibilités offertes par ces technologies capables de remplacer l'utilisation des combustibles fossiles. Cette étude devrait permettre de faciliter les choix à opérer pour les citoyens intéressés. Un résultat par parcelle, ou par zone ou quartier, avec recommandations sur les synergies possibles est souhaité. La mise en évidence des facteurs favorables ou bloquants, par localisation géographique, de ce type de solution appliquée à l'échelle de la Commune serait appréciée.

La Municipalité par la voix de sa responsable du dicastère de l'environnement, Madame Ella Christin a encouragé la présentation de propositions pour la promotion des énergies renouvelables. Le postulat que je vous soumetts répond à cette invitation.

En tant que : « Cité de l'Énergie », Prangins s'engage essentiellement à soutenir la volonté de se passer à terme des énergies fossiles et parvenir le plus possible réduire l'empreinte « carbone » sur l'environnement.

La production locale d'énergie par géothermie est totalement en faveur de la réduction de l'empreinte carbone. Elle convient particulièrement pour les projets alternatifs au chauffage à fuel domestique ou à gaz. Prangins compte déjà quelques réalisations privées avec cette technologie efficiente.

Je remercie la Municipalité et le Conseil communal de bien vouloir donner une attention toute particulière à ce postulat qui contribue à la préservation de la qualité de vie à Prangins et nous encourage à relever le défi climatique.

Jean-Marc Bettems

Conseiller communal

PRANGINS